



## Cheque voler et créditer

Par **MelodyS**, le **14/03/2012 à 21:00**

Bonsoir a tous , alors aujourd'hui je viens de passer une épouvantable journée . A midi ma banque m envoi un message comme quoi j ai fait une dépense de 1000 euros. Je regarde sur internet c était un cheque de l'on carnet de cheques . Je vous explique ce weekends j'ai héberger une amie dans le besoin et samedi mon compagnon et moi meme travaillions. Donc on a du la laisser seule chez nous. Digne de confiance ne nous doutant pas quelle aller fouiller et nous voler un cheque ' elle et partie samedi soir précipitamment et prématurément . Nous avons rien remarquer jusque aujourd'hui donc tout de suite nous avons était porter plainte . Et nous avons était a la banque . Pour donner lavis de plainte . Elle nous dit qu'on ne sera jamais rembourser . Nous ne comprenons pas pourquoi . Vu qu on a une assurance . Ensuite nous avons vu cette personne en questions en ville et nous lui avons poser la question de pourquoi. Elle a fait sa . Pas de réponse que des insultes . Bref on se retrouve vite dans le hall des agents de sécurités. Avec la police sui arrive . Donc on explique la chose que 1000 euros c pas rien que avec tout sa bah nous on et dans la merde on et un foyer pas riche . C un salaire de partie .le loyer pas payer les factures non plus enfin bref vous voyez la choses . Donc elle se retrouve en garde a vue . Nous a refaire une deuxième plainte . Les grandes questions c'est quesqui peut lui arriver sachant quelle et sans domicile fixe que elle n'a pas de compte . L'argent a était déposer sur le compte d une de ses copines je pense on en saura plus demain . Et est ce quon reverra nos 1000 euros ? La banque ne doit pas rembourser normalement ? Merci pour vos réponses . On et vraiment abasourdie la ...

Par **janus2fr**, le **15/03/2012 à 08:17**

Bonjour,

Tout n'est pas clair, surtout vu la réponse de la banque !

Ce chèque était t-il déjà libellé et déjà signé par vous ?

Car si votre "amie" a bien volé ce chèque et fait une fausse signature, la banque doit vous recréditer la somme puisqu'elle est en faute d'avoir laissé passé un chèque non signé par vous.

Or, vu que la banque refuse, je me pose la question...

Par **MelodyS**, le **15/03/2012 à 18:10**

Bonsoir non ce chèque n'avais aucune signature , rien dessus elle a imiter ma signature . Ma banque me dit qu'il y a une chance sur deux pour que je soit remboursés .

Par **MelodyS**, le **17/03/2012** à **18:38**

Bon je viens au nouvelles alors , on a récupérer la moitié des sous , elle et rester deux nuits en garde a vue , et elle avais deux complice. Maintenant reste a savoir ce qu'elle va avoir au jugement ? ...

Par **beta**, le **18/03/2012** à **00:31**

bien bonne nouvelle, mais je pense qu'il ne faut pas en rester la .  
il faut porter plainte également sur la personne qui a reçue ce chèque!  
faire jouer le préjudice morale+ intérêts.  
bien regarder que vous n'avez pas eu de pénalité a la banque si vous étiez à découvert ...de toute façon qu'elle est de l'argent ou pas on sens balance c'est le fond de garantie qui vous paiera! c'est pour cela qu'on paie si chère nos assurances.

bon courage.